



**UNION
SYNDICALE
AUTONOME
JUSTICE**

Membre de l'UNSa Justice et de l'Union Européenne des Greffiers
Ministère de la Justice - 13, Place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01

**DÉCLARATION LIMINAIRE CAP DES GREFFIERS
DU 17 au 19 janvier 2012**

L'USAJ/UNSa espère, Madame la Directrice, que cette année, vous allez nous annoncer de bonnes nouvelles concernant notre profession!!

Le Ministre nous a adressé un courrier, le 13 juillet 2011, qui proposait de constituer un groupe de travail relatif au statut des Greffiers. Suite aux boycotts de l'entente syndicale du CTPSJ du 20 septembre et du CTPM du 21 septembre 2011, il a pris la décision de reporter ce dossier et de recevoir l'entente syndicale. Nous sommes en janvier 2012 et comme soeur Anne : Nous ne voyons rien venir!!!

Qu'en est-il de ce dossier?

Vous avez expliqué la semaine dernière lors de la CAP des Greffiers en Chef que l'année 2012 allait être une année de transition pour la mise en place des SAR BOP (Budget Opérationnel de Programme) et des SAR UO (Unité Opérationnelle). Outre le fait que nous continuons à nous opposer à cette nouvelle organisation des SAR qui dans l'ensemble fonctionnent bien du fait de leur proximité avec les agents et les juridictions (sauf certains où le dialogue est inexistant du fait de certaines personnes qui n'y ont pas leur place), nous aimerions aujourd'hui que vous nous expliquiez ce que vont devenir les fonctionnaires affectés dans les SAR UO.

Cette année de transition ne serait-elle pas le moyen de travailler en CAP pour nommer les fonctionnaires des services appelés à disparaître sur les autres sites judiciaires(CA, TGI, TI, CPH) de la ville où sont implantés les SAR UO. Nous éviterions un nouveau plan qui aura des conséquences néfastes sur certains agents comme nous l'avons déjà connu lors de la réforme de la carte judiciaire.

Du 6 au 8 mars va se dérouler la CAP de recours sur l'évaluation des greffiers. Nous tenons à vous informer, d'ors et déjà, que de nombreux notateurs ont profité de ce nouveau système pour évaluer à la baisse les fonctionnaires en prétextant souvent qu'ils le devaient afin de respecter les quotas nécessaires à l'attribution des bonifications.

Une fois encore, nous constatons que certains notateurs n'ont rien compris ou ont une interprétation toute particulière de la circulaire sur l'évaluation et l'attribution des bonifications qui sont des exercices distincts. Il serait souhaitable que vous leur expliquiez qu'il faut noter les agents à leur juste valeur et non par rapport à des quotas.

Pour en finir, Madame la Directrice, il s'agit de notre première CAP de mouvement et d'avancement 2012. Permettez-nous d'espérer que nombreux seront les collègues qui obtiendront satisfaction.

COMPTE-RENDU DE LA CAP DES GREFFIERS DU 17 au 19 JANVIER 2012

Sur les questions posées par L'USAJ/UNSA , l'Administration nous a apporté les éléments suivants :

STATUT DES GREFFIERS :

Notre direction attend l'arbitrage du Ministre s'agissant de l'enveloppe budgétaire de 3,4M d'euros dévolue au reclassement des greffiers dans le nouvel espace statutaire (NES), reclassement rejeté par l'ensemble des organisations syndicales. L'USAJ/UNSA a toujours revendiqué un passage en catégorie A pour les greffiers. Nous exigeons également la ventilation de l'enveloppe budgétaire non utilisée sous forme indemnitaire.

RÉFORME DES SAR :

Véronique ANDRIOLLO a indiqué que l'année 2012 permettrait de réorganiser les SAR et qu'elle ne remettrait pas en cause les compétences des fonctionnaires qui y sont affectés. Les SAR unités opérationnelles (UO) continueront à fonctionner, une charte de gestion précisant la conduite à tenir au sein du comité stratégique et opérationnelle, sera établie.

La réponse de la directrice s'agissant du déplacement des fonctionnaires affectés dans les SAR a été très évasive. Elle nous a simplement indiqué qu'il y aurait des bouleversements et des transformations d'emplois au profit des greffes. L'USAJ/UNSA sera particulièrement vigilante quant au devenir de nos collègues et veillera à ce que leur affectation, s'ils doivent subir une mobilité géographique, reste au plus près du lieu d'exercice actuel.

ÉVALUATION :

L'USAJ/UNSA a demandé qu'une note d'information soit adressée aux évaluateurs qui confondent évaluation et attribution de mois de bonification. Mme la Directrice nous a indiqué que l'exercice était difficile mais qu'elle tenterait d'établir une note et inciterait les évaluateurs à suivre des formations sur ce point.

Critères retenus par l'administration pour les mutations :

- Priorités statutaires (ZUS + de 5 ans, RQTH, Rapprochement PACS ou époux) les Greffiers affectés par mutation ou titularisation :

- Jusqu'au 4 novembre 2010 sous réserve de nécessités de service.

- convenances personnelles les Greffiers affectés par mutation ou titularisation :

- Jusqu'au 1^{er} mars 2010 sous réserve de nécessités de service.

Le tout, comme à l'habitude, **le terme de nécessités de service signifie “sous réserve de ne pas “vider”** certaines juridictions que nous connaissons tous.

**Critères retenus par l'administration pour l'avancement au 1^{er} Grade
au titre de l'année 2012 :**

- Etre au 12^{ème} échelon du B2 au 31 décembre 2011
- Ancienneté dans la fonction publique : 34 ans.
- Ancienneté dans le corps des B : 17 Ans, 3 Mois
- Notation 2010 : 1,10

Félicitations à tous les collègues qui ont obtenu satisfaction.

Les membres de la CAP des greffiers :

Brigitte BRUNEAU-BERCHERE, Patricia CHERON, Noëlle LOCHIN, Raphaële TIREL, Patrick COCULET.